



## **PROCES VERBAL**

### **COMMISSION SPORTIVE JEUNES**

**PV N° 24 CSJ/4**

**REUNION du 18 Septembre 2024**

**Présents : AZZOUN F. – FAVELIER R. - BELORGEY B.**

### **I - SAISON 2024-2025**

#### **RECTIFICATIF REGLEMENT**

##### **On le droit de participer en championnat U12**

Les joueurs U12 (nés en 2013) – U11 (nés en 2014) et 3 joueurs U10 (nés en 2014). (Art 73 RG FFF)

### **SPORTIVE**

#### **1.1 MATCHS REPORTES**

Suite à l'organisation de la rentrée du foot U9 et U11 FEM et du Label organisée par le club de LONGVIC le 21/09/2024, nous vous informons que les rencontres ci-dessous sont reportées en date ultérieure

- U13 D1 28407867 ASPTT – LONGVIC
- U12 D1 28404193 FCNCS – LONGVIC
- U18 D1 28404018 LONGVIC – USCD
- U18 FEM 29491075 LONGVIC – USCD
- 15 D2 – B LONGVIC – MEURSAULT
- U13 D3 – D LONGVIC - USCD

#### **1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES**

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

**Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.**

**Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €**

**La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :**

29545839 U13 D3 E MANLAY –POUILLY 2 se jouera à 14h.

29545356 U15 D3 A MANLAY – NEUILLY se jouera à 15h30.

29547254 U13 D2 D FAUVERNEY – TILLES FC se jouera à 15h30.

28407904 U12 D1 FAUVERNEY – ASPTT se jouera à 14h.

29465112 U15 D1 USSE – ST APOLLINAIRE du 21/09/2024 se jouera à Semur en Auxois stade municipal.

29566039 U15 D2 A QUETIGNY - TILLES FC du 21/09/2024 se jouera à 11h.

28407866 U13 D1 CHEVIGNY – ENT USSE/ST REMY du 21/09/2024 se jouera le 05/10/2024 suite à la remise du label à LONGVIC.

29566038 U15 D2 A UCCF – USCD du 21/09/2024 se jouera le 05/10/2024 à 14h30.

29545571 U13 D2 A MVF – DAIX du 12/10/2024 se jouera à 15h30.

29547034 U13 D3 D DAIX – LONGVIC du 28/09/2024 se jouera à 14h.

## 1.2 COURRIELS

**MANLAY :** Suite à l'accord du club de CHEVIGNY ST SAUVEUR il y aura une inversion de poule entre les deux clubs. Chevigny est intégré en U15 D3 Poule B et MANLAY passe en Poule C.

**CHAMPDOTRE LONGEAULT :** Réponse faite par Pauline TILLOL.

**UFCO :** Réponse faite par le secrétariat.

**JDF 21 :** L'équipe 2 JDF 21 est bien inscrite en championnat U13 D3 Poule B.

**UCCF :** Pris note

**EFV et VOUGEOT :** Retrait d'engagement U13 G

**TALANT :** Inscription en U13 D3 Poule D

## II – FEMININES

**La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :**

29491077 U18 F CHAMPAGNOLE – SELONGEY se jouera 16h30 terrain synthétique 2.

29510042 U15 F JURA DOLOIS – EFV se jouera à une date ultérieure.

29546164 U13 F EFV – ASFO se jouera à une date ultérieure.

29546162 U13 F USCD – VILLERS LES POTS du 14/09/2024 se jouera le 21/09/2024 à 15h.

29510041 U15 F VILLERS LES POTS – SELONGEY se jouera à une date ultérieure.

29546159 U13 F CHEVIGNY – MARSANNAY se jouera à une date ultérieure.

29509141 U15 F LONGVIC – FONTAINE se jouera le 26/10/2024.

29546160 U13 F LONGVIC – FONTAINE se jouera le 26/10/2024.

## 2.1 COURRIERS

EFV : Retrait d'engagement U13 F à 8 passage U13 F à 5.

LA CLAYETTE : Pris note

## III. FMI

**La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 € -
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : AZZOUN F**